

sommateurs de l'Est canadien consentent à majorer leur compte de consommation éventuelle de 8 millions de dollars par an, ou que le gouvernement fédéral et le gouvernement ontarien consentent à verser des subventions annuelles de cet ordre, alternative dont les deux éléments semblent fort improbables.

Moins que certains membres de la Chambre suis-je vexé de l'attitude de la Commission fédérale de l'énergie, de Washington, et je suis d'ailleurs moins pessimiste qu'eux au sujet de la date éventuelle à laquelle la Commission fédérale de l'énergie approuvera les importations. Je crois que l'approbation est non seulement inéluctable, mais qu'il y a maintenant des chances pour qu'une décision soit rendue avant le printemps prochain. La meilleure garantie possible que la décision canadienne obtiendra le résultat désiré, ce sera la mise en chantier du pipe-line dans les Prairies dès cette année. C'est ce qui assurera à la Commission fédérale de l'énergie qu'Emerson peut réellement obtenir du gaz canadien et que cette perspective n'est plus un rêve nébuleux, comme lors des séances de la Commission fédérale de l'énergie au sujet d'une importante demande il y a plus d'un an. L'exportation projetée à Emerson, que le gouvernement a approuvée en dépit de l'opposition énergique de certains membres de la Chambre, soulage le Canada d'une partie importante du fardeau puisque le tracé exclusivement canadien du pipe-line devient ainsi rentable. Les bénéficiaires de l'entreprise sont des Canadiens, même si ce sont des Canadiens ou des étrangers qui possèdent les actions du pipe-line.

Pour rendre l'entreprise réalisable, le Gouvernement a encore prévu ceci dans sa résolution: en collaboration avec l'Ontario, il construira une partie du pipe-line nord-ontarien pour le céder à bail et finalement le vendre à la *Trans-Canada*. Le taux d'intérêt et de dépréciation consenti à la société de l'État au cours des premières et difficiles années de création des marchés sera inférieur aux taux normaux, ce qui améliorera grandement les possibilités de financement de l'ensemble du projet. Il se garantit pourtant un bénéfice d'au moins 3 et demi p. 100 sur ses immobilisations, plus la dépréciation en se réservant une créance prioritaire sur les bénéfices du réseau privé lorsque ce réseau en sera venu à réaliser des bénéfices. Aux termes du bail, la *Trans-Canada* s'en tirera en moyenne avec un bénéfice égal à la différence entre le taux d'intérêt de 3 et demi p. 100 et le taux d'intérêt normal dans le commerce, ce qui devrait rapporter environ \$1,250,000 par an, même si la partie

différée des frais au cours des premières années lui sera alors d'un plus grand secours.

Contrairement à certaines allégations, la *Trans-Canada* ne fera pas de bénéfices au titre de l'intérêt. Tout le bénéfice et d'avantage ira aux consommateurs canadiens, principalement à ceux de l'Ontario. Pourquoi? Parce qu'au cours des derniers mois, grâce au plan du Gouvernement, la *Trans-Canada* a pu réduire les charges contractuelles retombant sur les contribuables canadiens d'une somme de plus de \$2,500,000 par an pendant les quelques premières années, somme qui sera progressivement augmentée à mesure que les Canadiens achèteront plus de gaz.

Le second aspect de la résolution comporte un prêt à court terme consenti par le gouvernement fédéral, à 5 p. 100 d'intérêt, et représentant 90 p. 100 des frais de construction du pipe-line de la *Trans-Canada* jusqu'à Winnipeg à l'est, afin de le terminer cette année et de satisfaire l'urgent besoin de gaz que l'on a à Winnipeg. La société *Trans-Canada* fournira pour sa part environ \$7,500,000 sur le coût de construction, portant ainsi le total de ses immobilisations à plus de 21 millions de dollars d'ici la fin de l'année. Le plan est sûr du point de vue du Gouvernement, car si la compagnie ne peut pas obtenir avant le 1^{er} avril le quart de milliard de dollars de financement dont elle a besoin, le gouvernement reprend un pipe-line en état de marche pour 90 p. 100 de son prix de revient, plus les autres avoirs très considérables de la compagnie, sous forme de contrats d'achat et de vente de gaz, d'emprises, de données techniques et ainsi de suite.

Le pipe-line des Prairies, tant qu'il doit se contenter des marchés des Prairies, peut rapporter les frais d'exploitation grâce aux ventes de gaz, mais ne peut permettre de payer les frais d'intérêts. Ces 4 millions de dollars d'intérêts annuels seront toutefois de l'argent bien placé car si le pipe-line n'est pas construit cette année aux prix actuels de l'acier et de la main-d'œuvre, il coûtera d'ici quelques années une somme supplémentaire très supérieure au montant des intérêts perdus. Si la compagnie parvient à financer intégralement son entreprise d'ici le printemps prochain, ce qui me paraît maintenant très possible, elle remboursera le Gouvernement avec intérêts complets. Si elle échoue en dépit de ses vaillants efforts, le Gouvernement y gagne un pipe-line et d'autres avoirs à bien meilleur marché, et les compagnies qui appuient actuellement *Trans-Canada* subiront un coup dur financier de 30 à 40 fois supérieur aux pauvres \$500,000 offerts par M. Frank McMahon comme garantie d'exécution.